



HAL
open science

Intra-European migration: a perspective from France

Swanie Potot

► **To cite this version:**

Swanie Potot. Intra-European migration: a perspective from France. Blue Book on European Migration, 2020, 2020. halshs-03096563

HAL Id: halshs-03096563

<https://shs.hal.science/halshs-03096563>

Submitted on 5 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Blue Book project 2020, Social Science Academic Press, coord. Professor Yuzhen Liu, Center for International Migration Studies, Guangdong University of Foreign Studies, Guangzhou, China.

INTRA-EUROPEAN MIGRATION: A PERSPECTIVE FROM FRANCE AND THE CASE OF ROMA

LES MIGRATIONS INTRA-EUROPÉENNES : UNE MISE EN PERSPECTIVE DEPUIS LA FRANCE ET LE CAS DES ROMS

Version auteur en français (publié en chinois)

Autrice : Swanie Potot, sociologue, chercheuse au CNRS, rattachée à l'Unité de recherche Migrations et société (URMIS), Université Côte d'Azur, Université de Paris, IRD, CNRS
<http://www.urmis.fr/swanie-potot/> ou <http://www.urmis.fr/en/swanie-potot-en/>

INTRODUCTION

Avant d'être une terre d'immigration pour des populations venues des autres continents, en particulier issues des colonies de ses anciens empires, l'Europe est un territoire d'intenses migrations internes. Les écarts de richesse entre ses différents pays, tout comme les diverses crises politiques ont été, de longue date, des vecteurs de migrations importants. Depuis les migrations de travail qui ont accompagné la révolution industrielle (Dubucs and Mourlane, 2017), jusqu'aux circulations qui ont caractérisé la réunification du continent après 1989 (Bonifazi et al., 2008), la géopolitique européenne est marquée par ses déplacements de populations.

Dans cet espace de mobilité, la France occupe une position emblématique : elle a de tout temps accueilli des migrations en provenance de pays limitrophes ou plus lointains qui ont contribué aux mutations profondes de la société. Dans les lignes qui suivent, on propose de revenir sur la contribution des étrangers européens à la vie économique et sociale de la France depuis la révolution industrielle jusqu'à nos jours, en s'arrêtant plus longuement sur la période de construction de l'Union européenne et de la réunification du continent à partir de 1989. Cela permettra de mettre en évidence la diversité et l'ampleur des migrations européennes tout en soulignant les réticences, voire les conflits entre étrangers et nationaux dont elles ont parfois fait l'objet. La dernière partie traitera plus spécifiquement d'une mobilité contemporaine de faible ampleur mais qui est devenue un sujet de société à l'échelle

européenne : celle des Roms d'Europe de l'Est. Leur situation en France illustre les paradoxes de la libre circulation au sein d'une Union Européenne qui reste hétérogène du point de vue socio-économique.

1. UNE IMMIGRATION EUROPEENNE ANCIENNE

1.1. DE 1800 A 1945

En Europe, le dix-neuvième siècle est avant tout marqué par une forte émigration vers les Amériques, qui attirent environ 10% de sa population (Simon, 1995). Mais cela ne doit pas masquer la part des mobilités intra-européennes. En France, dès le début du siècle, des migrants économiques allemands, souvent des ruraux touchés par la crise de l'agriculture, viennent offrir leur force de travail. Ils sont rapidement rejoints par de nombreux compatriotes artisans qui parcourent le continent pour offrir leur savoir-faire ainsi que par des réfugiés politiques. Cette nationalité croît rapidement puisqu'elle passe de quelques 30.000 individus en 1820 sur l'ensemble du territoire français à presque 60.000 uniquement à Paris en 1848 (Rea and Tripier, 2003).

Les conditions de vie difficiles et une certaine xénophobie poussent à la même époque de nombreux Juifs d'Europe centrale et orientale vers la France. Le *Pletzl*, quartier déshérité de Paris, accueille des Juifs russophones, polonais et d'autres nationalités qui trouvent à se faire employer chez des coreligionnaires dans l'industrie du bois, la confection et le travail du cuir et des peaux. De 1876 à 1901, on compte quelques 7.000 arrivées, chiffre qui monte à 30.000 pour la période 1876-1914. Cette population s'organise en communauté : elle crée des amicales, des clubs, des écoles ainsi que des organes de presse en yiddish (Girard, 1988).

Mais ce sont les Belges qui constituent le principal groupe étranger en France à la fin du 19^{ème} siècle. Les premières arrivées massives remontent aux années 1840 et ne cessent de s'amplifier tout au long du siècle. Elles se dirigent essentiellement vers le Nord de la France et concernent surtout des saisonniers de l'agriculture et des ouvriers de l'industrie textile ou des mines de charbon¹. En 1891, ils sont 465.860, juste devant les Allemands, les Suisses et les Espagnols (Schor, 1996, p. 14).

¹ Voir site du Musée national de l'Histoire de l'Immigration, <https://www.histoire-immigration.fr>, consulté le 3/02/2020

Si les migrations de proximité sont importantes à toutes les frontières, la première moitié du vingtième siècle sera marquée par la prédominance des migrants italiens, majoritaires jusqu'en 1961 (Anteby-Yemini et al., 2014). Originaires du nord et du centre de l'Italie, ils traversent souvent les Alpes à pied, fuyant la misère pour se faire embaucher à faible coût dans l'agriculture méditerranéenne puis, progressivement, dans l'industrie minière et sidérurgique de l'Est de la France.

Mais ces arrivées spontanées ne suffisent pas à satisfaire le marché du travail national. La France, qui a besoin de main-d'œuvre au sortir de la première guerre mondiale, installe dès 1919 une « Mission française pour le Recrutement de la Main d'œuvre en Pologne », transformée en 1924 en un bureau de la « Société Générale d'Immigration », d'où l'on sélectionne des travailleurs pour les envoyer avec leurs familles vivre dans les régions minières du Nord où ils ne sont nullement encouragés à se fondre dans la population locale : des écoles et des églises polonaises leur permettent de se maintenir dans un contexte familial, à l'abri de l'attitude hostile d'une partie des ouvriers français. Pensé initialement comme étant au service d'une immigration temporaire dans le cadre de missions bien définies, ce dispositif, qui introduit quelques 700.000 personnes en moins de deux décennies, donnera lieu à de nombreuses installations définitives (Ponty, 2005).

Tous ces travailleurs européens vivent la plupart du temps dans des conditions très précaires. Ils logent dans des baraquements, des bidonvilles ou des quartiers relégués et ne sont généralement pas épargnés par le racisme des nationaux. Les « massacres d'Aigues-Mortes », qui voient en 1893 s'organiser des « chasses à l'Italien » témoignent de la xénophobie qui existait alors à l'endroit de nos proches voisins. Leurs mœurs et leur culture apparaissent incompatibles avec le mode de vie français (Noiriél, 2007). Au cours du vingtième siècle, les Polonais et les Italiens se verront souvent mis en cause pour leur catholicisme fervent, perçu comme une menace dans la société française plutôt déchristianisée, et qui freinerait leur assimilation à la nation. Mais c'est également le rôle que le patronat fait jouer à ces travailleurs qui attise les réticences de la classe ouvrière nationale : acceptant de très faibles salaires faute de choix, et ne participant guère aux mouvements sociaux car non protégés par les syndicats, les immigrés européens apparaissent aux yeux de nombreux travailleurs comme des briseurs de grève ou des concurrents qui tirent l'ensemble des salaires vers le bas. *Germinal*, le fameux roman d'Emile Zola (1885), témoigne de ces tensions entre mineurs belges et français à la fin du dix-neuvième siècle.

Il faut plusieurs générations pour que les descendants des anciens immigrés, qui obtiennent la nationalité française du fait de leur naissance en France (droit du sol, *jus soli*) soient considérés comme des Français ordinaires. C'est également l'arrivée de nouvelles vagues migratoires qui fait oublier les précédentes. De même, les migrations venues des confins de l'empire contribuent à rendre moins prégnantes les différences culturelles perçues chez les immigrants européens.

1.2. L'APRES-GUERRE : 1945-89

La reconstruction de la France suite à la seconde guerre mondiale et l'expansion de son économie nécessite une grande quantité de bras. Celle-ci proviendra d'une part des colonies notamment nord-africaines ([voir article dans ce même numéro](#)) et, d'autre part, des pays sud-européens. Ainsi, la deuxième moitié du vingtième siècle est marquée par la montée en puissance des immigrations espagnoles et portugaises, tandis que celle venant d'Italie se stabilise. La situation dans la péninsule ibérique favorise les départs vers la France qui est alors en pleine croissance économique. Dans les années 1960, on compte quelques 600.000 Espagnols vivant en France, dont une grande partie travaille dans le bâtiment (pour les hommes) ou le travail domestique (pour les femmes), secteur qui n'a cessé de se développer grâce au travail des femmes étrangères depuis lors (Drouilleau et al., 2009). Enfin, certains groupes, voyageant en famille, s'inscrivent davantage dans une mobilité temporaire en participant aux saisons agricoles des deux côtés des Pyrénées.

Bien que cette présence soit restée relativement discrète aux yeux de la population majoritaire plus préoccupée par l'immigration maghrébine dans un contexte postcolonial, entre les années soixante et quatre-vingt, les Portugais constitueront la nationalité étrangère la plus importante en France : ils étaient 20.000 en 1959 et passent à 700.000 au début des années soixante-dix (Cordeiro, 1997 ; Hily and Oriol, 1993). Durant cette période, la population du Portugal diminue de 20%. Si les arrivées s'effectuent en général en dehors des accords d'immigration, l'Etat français régularise systématiquement la situation de ces immigrés qui arrivent seuls ou en famille pour s'installer dans les grandes villes de France, en particulier à Paris (Rygiel, 2014). Le bidonville de Champigny-sur-Marne, en banlieue parisienne, qui abrita jusqu'à 10.000 personnes dans des conditions insalubres, est emblématique de la situation des Portugais de France dans les années soixante (Pétonnet, 1979 ; Volovitch-Tavares, 1995). Ceux-ci sont massivement employés dans la construction

tandis que les femmes occupent souvent des emplois de ménage ou les conciergerie d'immeubles.

A partir de 1972, le gouvernement français, à l'instar d'un certain nombre de pays d'Europe occidentale, change de politique vis-à-vis de l'immigration : dans un contexte de crise économique, il donne la priorité aux travailleurs français puis en vient à suspendre, à partir de 1974, l'immigration permanente de travail. Le regroupement familial, qui permet aux immigrés déjà présents de faire venir leur famille, deviendra alors la principale porte d'entrée légale vers la France jusque dans les années quatre-vingt-dix. Sans mettre un terme à l'immigration européenne, cela la ralentira considérablement.

2. LA REUNIFICATION DU CONTINENT APRES 1989

2.1. L'ELARGISSEMENT PROGRESSIF DE L'ESPACE DE LIBRE CIRCULATION

Les accords de Schengen, signés en 1985 entre la République Fédérale d'Allemagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg marquent une nouvelle étape dans la conception des migrations à travers l'Europe. Ils prévoient d'accorder à l'ensemble des ressortissants des pays signataires –dont la liste à vocation à s'allonger progressivement- la possibilité de circuler et de s'installer dans l'« espace Schengen » formé par les territoires de ces pays et de mettre en œuvre une politique d'immigration commune vis-à-vis des pays tiers. On distingue dès lors les frontières extérieures, qui font l'objet d'un investissement important pour limiter les formes d'immigration légale et combattre l'immigration illégale, des frontières intérieures où les contrôles sont levés (sauf situations exceptionnelles²).

Désormais, le territoire domestique, sur lequel la mobilité des personnes est libre, s'étend au-delà de l'espace national. Si, dans un premier temps, cet accord lie des pays occidentaux proches et, à ce moment-là, faiblement impactés par les mobilités, la réunification de l'Europe à partir de 1989 va engendrer une situation inédite.

La chute du mur de Berlin, rapidement suivi du changement de régimes dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale (PECO), dessine un nouvel horizon pour une Union Européenne toujours en construction. Sur le plan politique, cette perspective est

² Les accords prévoient que la levée des contrôles peut être temporairement suspendue en cas de menace aux frontières. A titre d'exemple, depuis 2015, dans un contexte post-attentat et d'arrivées illégales par les côtes italiennes, la France a rétabli ses contrôles à la frontière franco-italienne.

accueillie avec optimisme de part et d'autre du continent mais, dès le début des années quatre-vingt-dix, l'inclusion des populations est-européennes dans un vaste espace de libre circulation suscite des inquiétudes (Wihtol de Wenden and De Tinguy, 1995).

Dans l'imaginaire des populations ouest-européennes, en quelques mois, les exilés de l'Est qui ne passaient jusqu'alors que très parcimonieusement à l'Ouest, se sont mués en migrants économiques menaçant la tranquillité des sociétés occidentales. La peur de se voir envahis par des hordes de migrants est-européens se répand dans les médias comme en politique (Louviot, 1991). Pour autant, le rêve de construire une grande Europe commune au sein de laquelle marchandises et personnes pourraient circuler librement n'est pas abandonné. Le processus d'ouverture de l'Union européenne vers l'Est a été long et chaotique. Mais dès cette époque, loin des grands discours, se sont tissés des liens, créées des niches d'emploi, organisés des réseaux transnationaux entre les deux Europes. Un espace de circulation s'est construit conjointement via des pratiques informelles sur le terrain et des politiques migratoires basées sur la maîtrise des flux.

2.2. DES MIGRATIONS DE TRAVAIL INFORMELLES

A partir de 1991, les Etats membres de l'espace Schengen³ suppriment l'obligation de visa pour les séjours touristiques inférieurs à trois mois pour les ressortissants de Pologne, Tchéquie, Slovaquie, Slovénie, des Etats baltes et de la Hongrie ; ces pays ayant vocation à rejoindre rapidement l'UE. Seuls quelques pays de l'Est sont maintenus, durant un temps au moins, aux marges de la libre circulation. Cependant, cette possibilité de visiter les pays de l'UE ne s'accompagnait pas, pour le plus grand nombre, d'un droit d'y travailler.

Parmi les Européens de l'Est peu avaient les moyens de faire du tourisme en Occident. Toutefois, la possibilité de passer librement d'un pays à un autre ouvrait la porte au travail dissimulé pour de courtes périodes. Il fut alors possible, pour de nombreux Polonais, Hongrois, Tchécoslovaques, etc. de s'adonner à différentes formes de business d'abord avec les pays frontaliers (Morokvasic, Angenendt and Fischer, 1994) puis sur un territoire de plus en plus vaste, jusqu'à atteindre la France. Le « commerce à la valise », pratique informelle de l'import-export, engendrait de menus profits qui, grâce au différentiel de richesse, aidaient à subvenir

³ En 1991, l'espace Schengen comprend les territoires de l'Allemagne, la France, le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne et du Portugal. Il s'élargit à la Grèce en 1992, à l'Autriche en 1995 puis au Danemark, à la Suède et la Finlande en 1996. En 1999, il est intégré aux traités de l'UE.

aux besoins de la vie quotidienne dans des pays pour lesquels la transition vers l'économie de marché avait un coût élevé. Dans les années 2000, ces échanges commerciaux ont été complétés puis progressivement devancés par les migrations temporaires de travail (Bonifazi et al., 2008 ; Bribosia and Rea, 2002).

Pour ces personnes, les embauches légales encadrées par des accords inter-étatiques et les recrutements informels par le biais de réseaux relationnels se succèdent sans que ces passages par l'illégalité ne semblent contrarier les parcours migratoires (Michalon and Potot, 2008). L'autorisation de voyager à des fins touristiques limitait les risques en cas de contrôle des autorités. Les migrants travailleurs-touristes se trouvaient en effet dans une situation d'entre-deux : ils étaient autorisés à résider durant trois mois sur le territoire français mais, sauf cas exceptionnel, ne pouvaient y exercer une profession déclarée. Pourtant, les employeurs français étaient peu inquiétés lorsqu'ils embauchaient ces étrangers sans autorisation de travail. Là où l'on avait besoin de bras, dans l'agriculture, le tourisme, le bâtiment ou l'aide aux personnes, leur présence discrète était tolérée. Ils se substituaient ou bien venaient compléter l'immigration maghrébine dans les secteurs les plus dévalorisés de l'économie nationale. Moins sujets au racisme parce qu'euro-péens, tout en acceptant des conditions de travail dégradées parce qu'immigrés, ils étaient particulièrement appréciés des employeurs. Une des caractéristiques de ces mobilités étaient également leur forte féminisation, qui s'effectuait bien souvent en dehors de toute tutelle masculine (Kofman et al., 2000 ; Morokvasic, 2004).

La liberté de circulation leur permettait de rentrer chez eux après quelques mois ou en fin de saison agricole. Contrairement aux migrants sans-papier d'autres nationalités, le retour dans le pays d'origine ne prévenait pas la possibilité de repartir par la suite. La facilité à se déplacer dans l'espace Schengen leur permettait également de multiplier les opportunités de travail. Ainsi une femme pouvait travailler quelques temps en Allemagne, chargée de la vaisselle dans un restaurant puis, après plusieurs mois passés dans son pays d'origine, repartir vers la France où elle serait embauchée comme aide ménagère, avant de se diriger, lors d'un prochain séjour, vers l'Andalousie espagnole pour se faire employer comme journalière dans le ramassage des légumes. Désormais, le marché du travail ouvert aux migrants économiques d'Europe centrale et orientale se lisait à l'échelle européenne. La France est ainsi devenue, pour ces travailleurs très mobiles, un territoire parmi d'autres au sein de la grande Europe.

Du point de vue des migrants, les conditions offertes ont institué un nouveau mode de vie centré sur la mobilité. Pour beaucoup, leur ancrage principal, leur vie sociale et familiale, se maintenaient dans leur pays d'origine (Belev, 2003). Là, ils avaient souvent un emploi dans un domaine où leur niveau de compétences était reconnu (lors de mes enquêtes, j'ai rencontré des médecins, des enseignants, des juristes...) mais où ils étaient trop faiblement rémunérés du fait d'économies nationales en déroute.

Parallèlement à cette libre circulation réservée à une partie seulement des PECO, la Roumanie et la Bulgarie, pays candidats à l'adhésion à l'UE mais dont l'intégration fut âprement discutée pour n'être validée qu'en 2007, se sont vues imposer une obligation de visa pour leurs ressortissants jusqu'en 2002. De la même façon, les pays définitivement maintenus à l'extérieur de l'UE car rejoignant la Communauté des Etats Indépendants (la Biélorussie, l'Ukraine, la Moldavie et la Russie) et ceux de la péninsule balkanique (Serbie ; Bosnie ; Croatie ; Albanie ; Macédoine) ne sont pas concernés par la libre circulation. Mais, en matière de migration la loi ne suffit pas à forcer les pratiques, elle a surtout pour effet de multiplier les contraintes.

L'attrait de l'Union européenne, en tant qu'opportunité économique, était tout aussi fort pour les ressortissants de ces Etats. Faute de pouvoir circuler légalement dans l'espace Schengen, ces candidats à la migration ont déployé des trésors d'inventivité pour voyager en Occident et tirer avantage de la proximité géographique de pays plus riches. Dans les régions d'origine s'est alors développée une véritable économie de la migration dans le but de contourner les restrictions officielles. L'achat de visas touristiques, l'usage de tours-operators que l'on quittait après l'entrée dans l'UE, les inscriptions en université dans le seul but d'obtenir un droit de séjour ou, plus sporadiquement, les passages dissimulés dans des camions ou sous des trains sont ainsi devenus les passerelles informelles de l'immigration de travail venue de l'Est (Potot, 2007). Etant donné l'absence de contrôle à l'intérieur de l'espace Schengen, une fois entrés sur ce territoire, ces migrants mettaient en œuvre le même type de mobilité que les précédents à travers l'Union Européenne, profitant d'opportunités de travail glanées au coup par coup.

Peu pourchassée par les pouvoirs publics, car moins visible et moins dénoncée dans l'arène politique, cette migration a pris une certaine ampleur dans les pays en quête de main-d'œuvre bon marché. En France, bien que l'on ne possède pas de données chiffrées sur ces

mobilités informelles, on estime que le phénomène est resté relativement mesuré comparé aux pays du sud de l'Europe, alors en pleine expansion économique, ou à l'Allemagne. Certaines figures sont tout de même devenues classiques : les femmes roumaines et ukrainiennes se sont faites connaître pour leur capacité à s'occuper des personnes âgées, des enfants ou du ménage domestique, acceptant de menus salaires. Ce faisant, elles ont contribué à libérer une partie des femmes occidentales de tâches qui leur incombaient jusqu'alors en plus de leurs emplois (Bezzi, Papa and Martinez, 2016). Dans les années deux mille, les hommes roumains ont été remarqués parmi les vendeurs de journaux de rue dans les grandes villes. Ils sont également devenus une ressource pour exécuter de petits travaux du bâtiment en dessous des tarifs habituels. Un certain nombre de femmes de l'Est, ukrainiennes et russes notamment, ont également alimenté les réseaux de prostitution un peu partout en Europe occidentale (Andrijasevic, 2003).

2.3. UNE LEGALISATION PROGRESSIVE

Parmi ces nouvelles mobilités intra européennes, toutes pourtant n'étaient pas illégales. En effet, des possibilités de travailler à l'Ouest en toute légalité, souvent de manière temporaires, se sont développées dès la réunification. En Allemagne, les accords d'importation de travailleurs (Gastarbeiter) déjà en place avec plusieurs pays tiers (dont la Turquie en premier lieu) ont privilégié, dès la réunification, les migrants européens. En Grande-Bretagne, le marché du travail s'est très tôt ouvert aux étrangers des PECO. En France, ces possibilités étaient rares au début des années 90, et surtout orientées vers du personnel hautement qualifié (De Tinguy, 1994). En 1992, la France signait un accord d'immigration temporaire avec la Pologne, pour des tâches agricoles saisonnières. L'objectif était de substituer une partie de la main-d'œuvre marocaine et tunisienne, liée par le même type de contrat, par des Polonais. Anticipant l'ouverture du marché du travail européen, ces recrutements, qui ne concernaient que quelques milliers de personnes par an, étaient prisés par les migrants dans la mesure où ils autorisaient une émigration temporaire en toute légalité. Occasionnellement, ces engagements servaient également de porte d'entrée dans l'espace Schengen avant d'être abandonnés au profit d'opportunités plus lucratives rencontrées sur place.

Avant même que les dirigeants européens ne le reconnaissent ouvertement, ces accords ponctuels se sont multipliés et ont permis une réouverture progressive et

relativement contrôlée de l'immigration de travail. Au cours des années quatre-vingt-dix puis deux mille, la plupart des pays d'Europe occidentale, confrontés à une baisse démographique, ont progressivement admis la nécessité d'une reprise de l'immigration de travail, après plusieurs décennies passées à tenter de la juguler. En France, dès 2006, le ministre de l'Intérieur annonçait le retour à une immigration choisie en fonction de compétences professionnelles utiles au développement de l'économie nationale⁴. A partir de 2007, l'Etat français dresse deux listes de métiers dits en tension, connaissant des difficultés de recrutement, pour lesquels la préférence nationale⁵ n'est plus opposée. L'une est ouverte aux ressortissants des nouveaux États membres de l'UE, en application du principe de préférence communautaire, l'autre, plus restreinte, aux ressortissants de pays tiers⁶. Ces emplois se concentrent dans les mêmes secteurs où se trouvent les taux les plus élevés de travail illégal : la construction, l'hôtellerie-restauration, l'agriculture, les services à la personne ou le nettoyage. Enfin, en 2012, la France ouvre pleinement son marché du travail à tous les ressortissants des Etats membres de l'UE.

3. DE NOS JOURS : UNE CIRCULATION LIMITEE MAIS STIGMATISEE

Pourtant, on ne note pas, à partir de cette date, d'augmentation sensible de l'immigration européenne en France. Durant la période 1990-2010, la plupart des pays d'Europe centrale ont achevé leur transition vers l'économie de marché. Si cela a été en général coûteux pour les populations qui ont vu leur niveau de vie chuté drastiquement, l'inclusion dans l'Union européenne a contribué à passer ce cap et, dès le milieu des années deux mille, la majorité de ces pays parvient à retrouver une économie relativement stable. En ce sens, les mobilités temporaires trans-européennes ont accompagné cette période de bouleversements économiques, permettant aux classes moyennes de trouver quelques ressources à l'étranger sans s'exiler définitivement. Quand la situation de ces pays s'est améliorée, une partie des migrants occasionnels a mis fin à la circulation migratoire, ralentissant ce phénomène sans toutefois le faire disparaître.

⁴ Discours de N.Sarkozy, ministre de l'Intérieur, le 26 avril 2006, préfigurant la Loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration.

⁵ La règle générale exige de faire la preuve d'une recherche active d'un travailleur légalement inscrit dans le marché de l'emploi national avant de pouvoir demander l'autorisation d'embaucher un étranger.

⁶ circulaire interministérielle du 20 décembre 2007 et arrêté du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire du 18 janvier 2008.

3.1. UNE IMMIGRATION EUROPEENNE MESUREE

Cette circulation informelle ne doit cependant pas masquer des migrations plus pérennes à l'intérieur de l'Europe. D'après les statistiques publiées par le baromètre Eurostat⁷, environ 3% de la population de l'Union Européenne vivait de façon continue (pour plus d'un an) dans un pays autre que celui de sa nationalité en 2017. Une analyse de l'Institut Bruegel⁸ souligne que ce sont essentiellement les jeunes qui quittent les pays de l'Est pour rejoindre certains Etats de l'Ouest. Ainsi, entre 2013 et 2017 la Pologne a perdu 268.000 jeunes de 20 à 34 ans et cumule une perte de 728.000 personnes parties vers l'UE. La Roumanie, pays d'environ vingt millions d'habitants, compterait près de 4 millions de nationaux vivant à l'extérieur du territoire national, principalement en Europe⁹. La Lituanie a vu sa population baisser de 155.000 personnes depuis 2013¹⁰. Mais au sein de ce continent marqué par de multiples formes de mobilité, la France n'est pas une destination privilégiée : si son solde migratoire global¹¹ reste positif du fait de l'arrivée de populations lointaines, il est négatif à l'échelle de l'Europe. Il y a donc davantage de Français qui vivent dans un autre pays de l'UE que de ressortissants européens vivant en France.

Pourtant l'immigration européenne n'y est pas négligeable : ainsi en 2017, les arrivées d'immigrés légalement enregistrés les plus importantes provenaient certes d'Afrique, avec 96.000 personnes, mais elles étaient immédiatement suivies par les arrivées d'immigrés européens, avec 92.000 personnes (soit 35% de l'immigration totale)¹². Elles restent toutefois très inférieures à celles connues dans d'autres pays européens. L'Allemagne, première économie d'Europe et dont le solde naturel est négatif¹³ a enrichi sa population de plus d'un million d'immigrés européens entre 2013 et 2017¹⁴ tandis que l'Autriche et le Royaume-Uni sont également des destinations phares. C'est là le résultat des politiques

⁷ <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/home>

⁸ Source: Bruegel based on Eurostat <https://bruegel.org/2019/03/considering-intra-eu-migration-and-countries-net-inflows/> consulté le 20/02/2020

⁹ Publication de l'Ambassade de France en Roumanie, *Impacts économiques de l'évolution démographique en Roumanie*, janvier 2018.

¹⁰ Source Eurostat

¹¹ Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui se sont installées dans le pays et le nombre de personnes qui l'ont quitté pour s'installer à l'étranger, au cours d'une année.

¹² Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2018. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212> consulté le 20/02/2020

¹³ Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

¹⁴ Bruegel, Idem

ouvertes à l'immigration européenne qui ont été développées dès les années quatre-vingt-dix (Flipo, 2017).

Contrairement à ces pays qui captent une part importante des migrations est-ouest en Europe, la France reste davantage concernée par les mobilités en provenance du sud européen. Suite à la crise économique de la fin des années 2000, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Grèce sont redevenus des zones de départ alors qu'ils affichaient presque tous un solde migratoire devenu positif à la fin des années quatre-vingt-dix. Concernant ces ressortissants, la France est davantage concernée puisqu'elle reste la principale destination des migrants espagnols et portugais. En 2016, la première nationalité étrangère européenne résidente en France était constituée des Portugais, avec 550.000 personnes, suivie des Italiens (195.000), des Espagnols (160.000), des Britanniques (150.000) et enfin des Roumains (105.000)¹⁵.

Toutefois, les imaginaires véhiculés dans la société française au sujet des migrations européennes ne correspondent pas à une analyse quantitative de la situation. La xénophobie envers certaines populations et le niveau de vie de celles-ci affectent grandement les représentations qui y sont associées. Depuis une quinzaine d'années, une population estimée à vingt ou vingt-cinq mille personnes focalise l'attention des médias, des décideurs politiques et du grand public (Doytcheva, 2014). Perçue comme symptomatique des méfaits de la libre circulation en Europe, l'arrivée de personnes pauvres, catégorisées comme appartenant à l'ethnie rom, originaires principalement de Roumanie mais aussi de Bulgarie, de Slovaquie et de la région balkanique est le fruit de nombreuses craintes et animosités. Ce groupe « visible mais peu nombreux » (Diminescu, 2003) est devenu un sujet de société en Europe. L'analyse de leur situation en France illustre les paradoxes de la construction européenne.

3.2. DES ROMS SUR-VISIBILISES

Le terme « Rom » qui est aujourd'hui d'usage courant pour désigner ces migrants, ne se limite pas à cette population d'Europe de l'Est. Il peut également désigner des personnes françaises ou occidentales auxquelles on attribue une certaine appartenance ethnique.

L'ethnie "Rom" est présentée par ses leaders comme un groupe ethnoculturel réparti dans toute l'Europe et même au-delà, divisé en de nombreux sous-groupes à travers le

¹⁵ Source : Insee, recensement de la population, exploitation principale.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212> consulté le 20/02/2020

monde¹⁶. Les noms donnés à ces groupes sont variables d'un pays à l'autre : Tsiganes en Europe de l'Est, Gitans en Espagne, Manouches ou Gens du voyage en France, Yenische en Allemagne, Travellers au Royaume-Uni, etc. Les traits culturels de ces groupes, leurs modes de vie, leurs langues, leurs religions, leurs types d'habitats sont divers. Mais, depuis le milieu du vingtième siècle, un courant intellectuel porté par quelques leaders postule à une unité de ces groupes à l'échelle de l'Europe. Il défend l'idée selon laquelle que ces populations sont toutes originaires d'un même peuple ayant quitté le nord de l'Inde à la fin du premier millénaire de notre ère pour se répartir ensuite en Europe et dans le reste du monde. C'est en 1971 que le terme « rom » devient le nom officiel de cette supra-catégorie lors du premier congrès de l'Union Romani Internationale qui se tient à Paris. A partir des différents dialectes parlés par ces personnes, une langue originelle a été reconstruite et formalisée avec une grammaire établie en 1991. Ce mouvement, dont le premier objectif est de soutenir l'émancipation de groupes fortement marginalisés en Europe, est parvenu à se faire entendre des Etats et institutions européens qui mettent en œuvre quelques politiques publiques à destination de cette ethnie¹⁷.

Pourtant, comme l'a écrit l'historienne H.Asséo (2007), l'idée d'appartenance à une grande nation commune est assez récente et, encore aujourd'hui, peu partagée par les diverses personnes ainsi désignées. La question de l'origine des Roms en Europe reste controversée, certains défendant l'idée qu'ils seraient plutôt des exilés, des bannis ou tout simplement des pauvres rejetés à la marge de grandes villes européennes durant le Moyen-Age (Clanet dit Lamanit, 2010 ; Geremek, 1997).

Dans le langage commun, le terme "Rom" désigne aujourd'hui pour la plupart des Européens de classe moyenne, des populations éparses, à la culture un peu étrange et effrayante. Certaines caractéristiques, réelles ou fantasmées, les identifient : ils seraient nomades, pauvres, souvent insérés dans l'économie informelle, voire délinquants, et vivant dans l'entre-soi en refusant les normes des sociétés majoritaires. M.Stewart (2013) considère que le principal point commun des divers groupes roms à travers l'Europe est avant tout de faire l'objet du rejet des populations dominantes, étant perpétuellement discriminés et maintenus à l'écart.

¹⁶ Voir les travaux de l'Union Romani Internationale: <http://iru2020.org/>

¹⁷ Telle la Décennie pour l'inclusion des Roms 2005-2015, à l'initiative de 9 pays d'Europe.

En France, les arrivées de Roms d'Europe de l'Est ont réactivé une xénophobie ancienne à l'égard de tous les Roms, qu'ils soient français ou romains, bulgares, etc. (Balibar, 2011 ; Canut and Hobé, 2011). Ces personnes en mobilité cumulent au yeux du plus grand nombre le fait d'être migrants économiques, donc de potentiels profiteurs de l'Etat français, et issus d'une ethnie stigmatisée. On l'a dit, les années quatre-vingt-dix ont vu apparaître de nombreuses mobilités, souvent informelles et temporaires, à travers l'Europe. Or, dans cette nouvelle configuration, ce sont les populations les plus armées en capitaux sociaux et économiques qui ont migré en premier. Ce sont ensuite principalement les classes moyennes, souffrant de la transition économique, qui se sont mises en route (Morokvasic, Erel and Shinozaki, 2003 ; Okolski, 2001). Ce n'est que dans un troisième temps, alors que la migration était grandement facilitée et n'était plus une aventure, que des populations plus pauvres ou plus fragiles ont commencé à profiter du différentiel de richesse interne à l'Union Européenne. C'est ainsi qu'à partir des années deux mille, les Roms d'Europe de l'Est sont devenus de plus en plus visibles en France.

En Roumanie comme dans les pays avoisinants (Slovaquie, Bulgarie, ex-Yougoslavie), ceux que l'on appelle encore les Tsiganes, ont un niveau de vie très faible. S'ils avaient pu bénéficier de certaines améliorations de leur condition sous le régime précédent, le passage à l'économie de marché leur a été particulièrement défavorable (Ladányi and Szelényi, 2002 ; Powell and Lever, 2015 ; Vincze, 2013). Situés tout en bas de l'échelle socio-économique, lors de la transition ils ont souvent perdus leurs emplois, parfois leurs logements et toute ressource. C'est dans ce contexte que certains ont décidé de quitter temporairement ou définitivement leur pays pour chercher meilleure fortune ailleurs. Même sans qualification ni réseau relationnel à l'étranger, ils espéraient pouvoir tirer un certain avantage de la proximité de sociétés plus riches, même en occupant des fonctions subalternes dans les sociétés d'Europe de l'Ouest.

Ils ont alors suivi les mêmes routes migratoires que leurs prédécesseurs non ethniques, tout en occupant des espaces spécifiques. Beaucoup se sont installés à l'orée de grandes villes en Italie, en Allemagne, en Espagne, en France... Dans ce pays, entre vingt et vingt-cinq mille personnes, principalement originaires de Roumanie, vivaient ainsi dans des bidonvilles ou des squats et ont beaucoup de mal à sortir d'une économie de survie basée sur la mendicité et la récupération d'objets usagés (Potot, 2018). Peu qualifiés et fortement stigmatisés, ces femmes et ces hommes rencontrent de grandes difficultés à se faire employer

dans les secteurs généralement ouverts aux migrants. Très visibles par leur activité de chine ou de mendicité au cœur des cités, ils ont attiré l'attention des citoyens et des médias.

L'exposition de ces personnes faisant la manche, dormant ou se lavant dans les espaces publics, parfois avec des enfants en bas âge, rappelle de façon amère la très grande pauvreté qui perdure au sein de l'Union Européenne. Leur présence dans les sociétés les plus avancées est devenue un enjeu politique : la population rom, que l'on ne peut manquer de remarquer dans les rues de Paris par exemple, pose problème aux municipalités (Fassin et al., 2014). Les politiciens dénoncent souvent ce qu'ils décrivent comme une mauvaise volonté de ces personnes et mettent en cause leur propre responsabilité dans le racisme qu'elles subissent. Les stigmates affublés à ces migrants ethnicisés ne sont pas seulement ceux généralement attribués aux pauvres que l'on juge coupables de leur condition du fait de leurs mauvaises habitudes (Lewis, 1966). Ceux-ci sont en plus perçus à travers le prisme de d'une ethnicité dévalorisante : ce serait leur culture qui ferait d'eux des mauvais travailleurs et des voleurs. Ainsi, leurs conditions de vie en Europe occidentale sont attribuées non pas à des problèmes d'inégalité parmi les populations européennes mais à une ontologie rom.

C'est pourquoi si certains dispositifs sociaux sont mis en œuvre par l'Etat pour prendre en charge quelques centaines de familles en France, la principale activité des pouvoirs publics consiste plutôt à les repousser en dehors du territoire national par la force ou en tentant de les décourager de rester. Bien qu'il s'agisse de populations européennes, le ministre de l'Intérieur déclarait ainsi en 2013 que « *les Roms ont vocation à retourner en Roumanie ou en Bulgarie (...) [car] ces populations ont des modes de vie extrêmement différents des nôtres* »¹⁸. Cette approche est mise en pratique par la destruction des lieux d'habitation, les arrestations fréquentes de personnes en situation de mendicité, le refus de leur octroyer des aides sociales ou d'inscrire les enfants à l'école, etc. Pourtant, ces mesures ne semblent pas juguler le phénomène : depuis une quinzaine d'années, les estimations concernant la présence de cette population en France restent plus ou moins stables.

Ces migrants agissent finalement de la même façon que beaucoup d'autres migrants européens avant eux : ils profitent des maigres revenus qu'ils parviennent à tirer de leurs activités à l'étranger pour maintenir le niveau de vie de parents restés en Roumanie ou améliorer le sort de leurs enfants et complètent souvent ces gains en s'adonnant au

¹⁸ Interview de M.Valls, ministre de l'Intérieur, mardi 24 septembre sur la radio France Inter

commerce transnational de produits de seconde main (vêtements, appareils électroniques, etc.).

En observant les migrations des Roms en Europe, on constate que, malgré les réticences de la société majoritaire qui préférerait peut-être que la libre circulation soit réservée aux classes moyennes et supérieures, les populations les plus pauvres sont également pleinement entrées dans l'ère de la mobilité à l'échelle européenne. N'est-ce pas là un indicateur de réussite du projet européen ?

CONCLUSION

Ainsi, regarder les migrations européennes vers la France sur plus d'un siècle nous permet de comprendre la position de ce pays au sein de son continent en même temps que les mutations subies par ce dernier. Si les différences économiques ont toujours constitué le principal facteur d'attraction des migrants, la proximité géographique a souvent permis des mobilités au coup par coup, en fonction des besoins du pays d'arrivée et de la situation sociale ou économique des pays de départ. A chaque fois, on constate que ces mobilités temporaires ont également engendré une immigration à plus long terme, qui s'est progressivement fondue dans la nation française. La réunification de l'Europe au début des années quatre-vingt-dix et la mise en place de la libre circulation, sans rien nier de leur importance politique, n'ont finalement que peu intensifié ce phénomène au sein du continent.

Prendre du recul permet également de constater que les crispations au sujet de l'immigration et le rejet dont elle fait l'objet ne sont en rien spécifiques à certaines populations. Les manifestations anti-Italiens à la fin du dix-neuvième siècle tout comme la difficile insertion des Polonais dans l'après-guerre ou la situation délicate des Roms roumains et bulgares aujourd'hui, nous rappellent que le racisme résulte moins de l'incompatibilité entre des cultures que d'une conjoncture socio-économique donnée.

Bibliographie

ANDRIJASEVIC R., 2003, "The Difference Borders Make: (Il)legality, Migration and Trafficking in Italy among Eastern European Women in Prostitution," dans AHMED S., CASTANEDA C., FORTIER A.-M., SHELLER M. (eds.), *Uprootings/ Regroundings: Questions of Home and Migration*, Berg, pp. 251–272.

ANTEBY-YEMINI L., BABY-COLLIN V., MAZELLA S., MOURLANE S., REGNARD C., PARIZOT C., SINTES P., 2014, *Borders, Mobilities and Migrations. Perspectives from the Mediterranean 19-21st century*, Peter Lang.

ASSEO H., 2007, "L'invention des 'nomades' au XXème siècle et la nationalisation impossible des Tsiganes," dans NOIRIEL G. (ed.), *L'identification. Genèse d'un travail d'Etat*, Paris, Belin.

BALIBAR É., 2011, "Racisme et politique communautaire : les Roms," *Lignes*, n° 34, 1, pp. 135–144.

BELEV B., 2003, *The informal economy in the eu accession countries: size, scope, trends and challenge to the process of eu enlargement*, Sofia.

BEZZI C., PAPA C., MARTINEZ O., 2016, "Les badanti roumaines en Italie," *Ethnologie française*, 2, pp. 255–264.

BONIFAZI C., OKOLSKI M., SCHOORL J., SIMON P., 2008, *International migration in Europe: new trends, new methods of analysis*, Amsterdam, Amsterdam University Press - IMISCOE Series.

BRIBOSIA E., REA A., 2002, *Les nouvelles migrations. Un enjeu européen*, Bruxelles, Editions complexe.

CANUT C., HOBE A., 2011, "Roms et compagnie," *Lignes*, 34, pp. 7–23.

CLANET DIT LAMANIT E., 2010, "Une autre approche sur l'histoire de la migration des ancêtres des Rrom Sinté et Kalé," *Etudes tsiganes*, 39–40, pp. 218–253.

CORDEIRO A., 1997, "Les apports de la communauté portugaise à la diversité ethno-culturelle de la France," *Hommes et Migrations*, 1210, 1, pp. 5–17.

DE TINGUY A., 1994, "Cerveaux en fuite: chercheurs et étudiants de la CEI en France," *Panoramiques*, 14, pp. 149–158.

DIMINESCU D., 2003, *Visibles mais peu nombreux. Les circulations migratoires roumaines*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 340 p.

DOYTCHIEVA M., 2014, "Migrants roms dans l'espace public : du médiatique au politique," *TEPSIS Papers*.

DROUILLEAU F., FINE A., JACQUEMIN M., PUECH I., 2009, "Domestiques d'ici et d'ailleurs," *Travail, genre et sociétés*, N° 22, 2, pp. 25–30.

DUBUCS H., MOURLANE S., 2017, "Les migrations intra-européennes d'hier à aujourd'hui," *Hommes et Migrations*, 1317–1318, pp. 6–14.

FASSIN E., FOUTEAU C., GUICHARD S., WINDELS A., 2014, *Roms & riverains : Une politique municipale de la race*, Paris, La Fabrique éditions, 227 p.

FLIPO A., 2017, "Les migrations de travail intra-européennes entre ruptures et continuités," *Hommes et Migrations*, 1317–1318, pp. 69–77.

- GEREMEK B., 1997, *Poverty: A history*, Oxford, Blackwell.
- GIRARD P., 1988, "Les immigrations juives," *Hommes et Migrations*, 1114, 1, pp. 49–56.
- HILY M.-A., ORIOL M., 1993, "Deuxième génération portugaise: la gestion des ressources identitaires," *Revue européenne des migrations internationales*, 9, 3, pp. 81–93.
- KOFMAN E., PHIZACKLEA A., RAGHURAM P., SALES R., 2000, *Gender and International Migration in Europe. Employment, Welfare and Politics*, Londres-New York, Routledge.
- LADANYI J., SZELENYI I., 2002, "The Nature and Social Determinants of Roma Poverty," *Review of Sociology*, 8, 2, pp. 75–96.
- LEWIS O., 1966, "The Culture of Poverty," *Scientific American*, 215, 4, pp. 19–25.
- LOUVIOT I., 1991, *Migrations Est- Ouest Sud- Nord*, Paris, Hatier, Enjeux, 79 p.
- MICHALON B., POTOT S., 2008, "Réseaux transnationaux et main-d'oeuvre agricole : quand la France recrute en Pologne," *Etudes Rurales*, 182, pp. 87–102.
- MOROKVASIC M., 2004, "'Settle in Mobility': Engendering post-wall migration in Europe," *Feminist Review*, pp. 7–25.
- MOROKVASIC M., ANGENENDT S., FISCHER A., 1994, "Les migrations Est-ouest dans le débat politique et scientifique en France et en Allemagne," *The European Journal of Social Science Research*, 7, 2, pp. 117–136.
- MOROKVASIC M., EREL U., SHINOZAKI K., 2003, *Crossing Borders and Shifting Boundaries. Gender Identities and Networks*, Opladen, Leske + Budrich.
- NOIRIEL G., 2007, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle): discours publics, humiliations privées*, Fayard.
- OKOLSKI M., 2001, "Incomplete migration. A new form of mobility in Central and Eastern Europe. The case of Polish and Ukrainian migrants," dans *Patterns of migration in Central Europe*, Palgrave, Houndmills, pp. 105–129.
- PETONNET C., 1979, *On est tous dans le brouillard. Ethnologie des banlieues*, Paris, Ed. Galilée, 260 p.
- PONTY J., 2005, *Polonais méconnus: histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Publications de la Sorbonne.
- POTOT S., 2007, *Vivre à l'Est, travailler à l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, coll. Aujourd'hui l'Europe, 226 p.
- POTOT S., 2018, "Nous les Tsiganes, ou les Roms comme vous dites vous". *Catégorisations ethniques et frontières sociales en Europe*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

POWELL R., LEVER J., 2015, "Europe's perennial 'outsiders': A processual approach to Roma stigmatization and ghettoization," *Current Sociology*, 65, 5, pp. 680–699.

REA A., TRIPIER M., 2003, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, collection Repères.

RYGIEL P., 2014, "Les migrations étrangères en France. Une histoire européenne," dans POINSOT M., WEBER S. (eds.), *Migrations et mutations de la société française*, La Découverte, Paris, pp. 19–28.

SCHOR R., 1996, *Histoire de l'immigration en France*, Paris, Armand Colin, 347 p.

SIMON G., 1995, *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, Paris, PUF, 492 p.

STEWART M., 2013, "Roma and Gypsy 'ethnicity' as a subject of anthropological inquiry," *Annual Review of Anthropology*, 42, pp. 415–432.

VINCZE E., 2013, "Socio-spatial marginality of roma as form of intersectional injustice," *Studia UBB Sociologica*, 58, 2, pp. 217–242.

VOLOVITCH-TAVARES M.-C., 1995, *Portugais à Champigny, le temps des baraques*, Paris, Autrement.

WIHTOL DE WENDEN C., DE TINGUY A., 1995, *L'Europe et toutes ses migrations*, Bruxelles, Editions complexe, 173 p.

ZOLA E., 1885, *Germinal*, Charpentier, Paris.